

# La recherche généalogique dopée par les Mormons

La chronique d'aujourd'hui traite des effets positifs que la généalogie et ses recherches tirent des croyances et pratiques de la secte des Mormons, qui met en œuvre des moyens considérables pour permettre à leurs adeptes d'identifier leurs ancêtres, afin de pouvoir baptiser ceux-ci *post mortem* et ainsi leur assurer, selon leur croyance, l'accès au paradis.

■ L'«Eglise de Jésus-Christ des saints des derniers jours», plus connue comme les Mormons, est une secte dont le caractère chrétien est contesté en dépit de son nom. Elle se tient à l'écart du dialogue entre chrétiens et ne fait notamment pas partie du Conseil Œcuménique des Eglises à Genève qui regroupe toutes les confessions chrétiennes non catholiques.

Des experts en théologie rangent l'organisation parmi les «nouvelles croyances». Créée vers 1830 par un Américain du nom de Joseph Smith suite à de prétendues révélations, elle se dit le rétablissement de l'Eglise originelle du Christ et compte treize millions d'adhérents aux Etats-Unis, mais moins de 100.000 en Europe. Selon le *Livre de Mormon*, dont le contenu prime pour ses adeptes celui de la Bible, un prophète du nom de Léhi aurait amené des juifs vers 600 avant Jésus-Christ de Jérusalem en Amérique, où Jésus les aurait visités à la suite de sa résurrection.

Soulignons qu'aucune des enquêtes européennes menées sur les agissements des sectes n'a abouti à classer les Mormons comme un mouvement dangereux. L'aspect le plus contesté de leurs pratiques était leur conviction initiale que la polygamie correspondait à une volonté divine expresse. Après des conflits sérieux et prolongés avec les autorités civiles américaines, les Mormons ont vers 1890 aboli cette pratique et modifié leur croyance à ce propos, de sorte qu'actuellement seuls des dissidents excommuniés restent polygames.

L'étonnant engagement des Mormons pour la généalogie repose sur leur conception du baptême, qui est vu comme un préalable strict pour le salut et l'accès au paradis. Les principales Eglises chrétiennes – catholique, orthodoxe, protestante, réformée, anglicane, presbytérienne, méthodiste – entre elles, unanimes à reconnaître mutuellement leurs baptêmes respectifs (et ne procédant pas à un nouveau baptême en cas d'une conversion), rejettent toutes l'approche particulière des Mormons, surtout le baptême des défunts. Celui-ci ne requiert que l'identification des concernés par leurs nom et prénom.

D'où le zèle pour rassembler au niveau planétaire toutes les informations sur les populations d'antan mettant les fidèles en mesure de baptiser les ancêtres décédés, d'autres membres défunts de la famille, mais également des tiers sans lien parental. Les efforts de collecte généalogique sont confiés à la *Family History Library*

qui a réuni plus d'un milliard de noms provenant de 110 pays. Son siège, comme celui de la communauté religieuse, est à Salt Lake City, capitale de l'Etat d'Utah, qui compte 60 % de Mormons parmi ses 2,7 millions d'habitants.

Le bras généalogique des Mormons entretient plus de 4.500 filiales à travers le monde, les *Family History Centers*, où les généalogistes peuvent accéder aux informations accumulées, sans avoir à se rallier aux croyances des Mormons. Notons au passage une participation régulière des Mormons avec un stand d'information aux Journées nationales de généalogie organisées à Leudelange par **Luxracines**.

Nous voilà aux aspects concrets de l'engagement des Mormons pour rendre plus accessibles les informations généalogiques de base. S'intéressant à toutes les sources historiques primaires consacrées aux populations, leur politique consiste depuis plus d'un siècle à tirer des copies de tout document accessible.

Dans les énormes cavernes souterraines des environs de Salt Lake City, ils conservent plus de 2,4 millions de bobines de microfilm et 742.000 microfiches. Les informations sont rendues accessibles aux adeptes comme au grand public à travers le réseau des centres familiaux. Un résultat pratique en est que dans n'importe quelle région des Etats-Unis les descendants d'émigrés luxembourgeois peuvent consulter des copies de l'état civil ou d'un registre paroissial de chez nous, sans venir en Europe, mais en supportant une participation aux frais.

Au Luxembourg, il n'existe pas de tel centre familial (le siège des Mormons à Dommeldange étant purement ecclésial) et les chercheurs luxembourgeois ont à se déplacer à Bitburg, Metz, Namur ou Liège pour consulter des microfilms concernant des cousins émigrés vers les Amériques ou la France ou d'éventuels ancêtres immigrés chez nous. Avant d'aller visionner de tels microfilms, le chercheur doit identifier préalablement les numéros exacts des bobines couvrant les documents à consulter, afin que le centre familial puisse se les faire livrer à temps.

Concernant le Grand-Duché, les Mormons ont, avec l'accord des Archives nationales et de l'évêché, copié tout l'état civil

jusqu'en 1922 et les registres paroissiaux d'avant la Révolution française. Ils ont dû laisser une copie intégrale à Luxembourg, qui est librement accessible au public dans la salle des microfilms des Archives nationales et constitue aujourd'hui la source de loin la plus populaire des chercheurs généalogiques luxembourgeois.

Ces microfilms incluent aussi les tables décennales de l'état civil jusqu'en 1992, les recensements de population de 1843 à 1916, les «dénombrements de feux» (recensements des ménages) des XV<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, le recensement de 1766 et le cadastre de Marie-Thérèse de la même année ainsi que d'autres sources comme certains livres de justice ou le registre des bourgeois de la ville de Luxembourg de 1621 à 1796. Pour l'état civil, quelques lacunes subsistent suite à des oublis, notamment les actes des anciennes communes de Hamm, Hollerich et Rollingergrund absorbées par la capitale en 1920.

Désormais, les nouveaux enregistrements sont numériques, les Mormons réalisant actuellement avec le concours des Archives nationales la numérisation des actes notariés luxembourgeois d'avant la Révolution française. C'est un projet d'un grand intérêt pour les généalogistes ayant déjà couvert 200 à 300 ans d'histoire et possédant une *Ahnentafel* avançant jusqu'au XVIII<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> ou XVI<sup>e</sup> siècle.

En effet, si l'on dépasse, en remontant le temps à rebours, la date des plus anciennes inscriptions des registres paroissiaux – à Luxembourg-ville vers 1600, mais à Hosingen déjà vers 1775 –, la ressource la plus fertile sont les minutes des notaires. Elles ne concernent hélas que les classes de la population qui possédaient un minimum de patrimoine à aliéner ou à échanger, à léguer ou à partager, et qui recouraient de ce fait à un notaire.

Nous ignorons à partir de quand pourront être consultés les actes en cours de numérisation, un accès effectif et convivial exigeant la mise en œuvre d'un mode de consultation sensé. La disponibilité de fac-similés électroniques facilitera l'accès pour les chercheurs, tout en assurant la conservation non perturbée des pièces originales.

Nul n'ignore que la généalogie profite grandement des nouvelles

possibilités offertes par *Internet*, beaucoup de chercheurs publiant sur la Toile universelle les résultats de leur travail. Dans ce domaine, les Mormons marquent une présence impressionnante avec leur site [www.familysearch.org](http://www.familysearch.org) que nous n'allons pas présenter en détail ici, nos lecteurs pouvant l'explorer à leur aise.

Un autre instrument bien connu de toute la communauté généalogique dû pour l'essentiel aux Mormons est la norme généalogique GEDCOM (cet acronyme se référant à l'expression anglophone *Genealogical Data COMMunication*), une spécification technique très précise permettant l'échange de données entre presque tous les systèmes ou logiciels de généalogie. Ceci concerne le traitement informatique des données enregistrées par les chercheurs au cours de leurs investigations.

De très nombreux logiciels sont offerts au public par des développeurs commerciaux ou comme *freeware* par des experts sans visée lucrative. Ces outils se distinguent évidemment par la langue utilisée (beaucoup étant multilingues), par les systèmes de base desservis (la plupart disposant en parallèle de solutions *Windows*, *Mac* et *Linux*) ou encore par leurs innombrables fonctionnalités particulières. Leurs points forts et faibles respectifs font qu'un généalogiste se sert souvent de deux ou de plusieurs programmes en parallèle pour l'enregistrement, la gestion et la publication des informations généalogiques. Tel programme est par exemple d'une utilisation particulièrement conviviale pour la saisie des données sur les individus, notamment pour interconnecter ceux-ci selon leurs liaisons familiales. Un second type est imbattable si l'on veut accoler à ses ancêtres des photos, films, enregistrements sonores ou autres souvenirs. Un troisième se prête parfaitement à la mise en page de livres de familles et à la publication d'autres ouvrages imprimés, tandis qu'un quatrième convient mieux pour les présentations et publications en ligne ou pour le maniement de contenus trouvés sur *Internet*.

Réunissez donc quatre généalogistes autour d'une table et vous découvrez qu'ils conservent leurs

trésors dans au moins cinq ou six types de banques de données structurées différemment. Contrairement à ce qui se constate dans d'autres domaines du monde électronique, les généalogistes se trouvent passablement à l'aise dans cette diversité vertigineuse, parce que GEDCOM facilite la communication entre les divers systèmes et par là aussi les échanges entre collègues.

Tous les logiciels deviennent en effet passablement compatibles entre eux, puisque chaque outil peut dégager ses contenus (du moins pour l'essentiel) sous forme d'un fichier «gedcom» lisible sur tout autre outil, et sait digérer les fichiers «gedcom» produits par ses vis-à-vis. Il serait faux de prétendre ici que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes: les fonctionnalités spéciales, parfois fantaisistes, ne sont pas toutes supportées par la norme, de sorte que les contenus particuliers y relatifs se perdent en cours de migration. Terminons par un mot sur les critiques adressées aux Mormons si zélés pour la collecte de données personnelles de tiers, en soulignant que les généalogistes sont dans leur ensemble très satisfaits des avantages que leurs recherches ont pu tirer et continuent à tirer des efforts déployés par les Mormons et se félicitent des outils qu'ils ont créés et des progrès réalisés grâce à eux.

Les critiques concernant le non-respect de la personnalité intégrale des décédés peuvent s'illustrer par deux faits concrets. L'évêché a jadis autorisé de tirer des microfilms des registres paroissiaux luxembourgeois, rendant ainsi ces contenus aisément accessibles aux chercheurs tout en protégeant efficacement les documents anciens. Voilà toutefois que les autorités du Vatican ont donné l'année dernière instruction à toutes les conférences épiscopales du monde de ne plus aider la secte des Mormons.

Ce qui n'est pas forcément à interpréter comme un signe d'intolérance religieuse accrue. Que l'on soit en effet, à son insu ou contre son gré, soumis *ex post* ou *post mortem* à des rites baptismaux d'un culte quelconque, on le jugera éventuellement quelque peu invasif pour sa personnalité. Même (et peut-être surtout) si l'on n'est pas particulièrement religieux.

■ Victor Racine